Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	**JN- AIR- Hélicoptère**	**tel : 06 82 17 23 30**
Aéronef (type couleur immatriculation)	**EC 120 F-GYVE**	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	**ONF - SINTEGRA**	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
17/10/17	Aérodrome Versoud	Aérodrome Versoud	0	0	0	Survol pour relevé topographique durée 20 à 30 mn ou le 18 ou le 19/10/17 selon météo (valjaffrey)

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Nous tenir au courant de la date définitive du survol.

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° **606 / 2017**

Suivi par : Annick Martinet

à Gap, le **16/10 / 2017**

Le Directeur,

pp Le Directeur Adjoint,

Thierry DURAND

COPIE SECTEUR VALBONNAIS